



Résistance et solidarité !



EDITO

L'industrie est mise sous pression dans les Landes comme sur l'ensemble du territoire. À Lesgor et à Rion des Landes, la CGT MLPC dit stop à la direction d'Arkema. Les salarié.e.s n'ont pas cessé de faire des efforts pendant des années. Rien n'y fait. Les plans de restructuration proposés par la direction sont des échecs. Ils n'apportent aucune amélioration aux conditions de travail et de production. Le collectif de travail souffre. La CGT appelle à faire remonter les inquiétudes, les questionnements pour maintenir la pression sur la direction des 2 sites. La solidarité des salarié.e.s est la seule garante pour préserver l'organisation de la production et les conditions de travail.

Et dans le même temps l'État débloque 150 millions d'euros de compensation carbone pour les grands groupes industriels. C'est à nouveau une perfusion directe destinée à préserver leurs marges, dans un contexte où ces mêmes groupes ont largement distribué des dividendes ces dernières années. Ils en ont toujours plus ! L'argent coule à flot pour eux : 211 milliards d'euros par an d'aides publiques aux entreprises en France. Tant que les décisions restent entre les mains du capital, nous continuerons à marcher sur la tête. L'exploitation, la concurrence généralisée, le profit au détriment des travailleuses et des travailleurs, des industries et du service public, ça n'est pas un projet de société. La seule réponse reste et demeure une rupture politique avec la domination du capital sur nos vies.

Résistance et solidarité ! La lutte continue !

J.P. Freysselinas, SG UD CGT des Landes

SOMMAIRE

Édito // Contre le silence et l'inaction, notre colère légitime // Les industries des Landes sous pression du capital // La CGT Santé des Landes alerte et résiste // Avec les AESH contre le ministre // Caravane estivale CGT 40 // Indexer les salaires sur l'inflation: urgence absolue ! // La victoire éclatante des coiffeur.se.s à Paris // Solidarité face au management tueur à La Poste // Élections pro // L'UD 40 arme les militant.e.s // La minute juridique : Droit aux congés payés // Élections pro de la Fonction Publique 3-10 déc 2026 // On vous parle du Congrès // Calendrier CGT // SPÉCIAL : 54ème Congrès Confédéral



Contre le silence et l'inaction, notre colère légitime

Le 8 juin, devant le tribunal de Mont de Marsan, nous étions 650 personnes pour partager un immense chagrin et crier une colère que nous refusons de taire. La jeune Lyhanna et une femme âgée de 61 ans ont été victimes de féminicides. Leurs morts comme celle d'Isabelle le 25 décembre dernier à Mont de Marsan ne sont pas des fatalités. Des alertes existaient. Des signalements existaient. Des plaintes existaient. On savait. Stop à l'inaction publique ! Des moyens pour protéger nos enfants, les femmes !!!

■ Industries des Landes sous pression du capital

Les travailleuses et les travailleurs de MLPC à Rion des Landes et à Lesgor (chimie), de Ryam à Tartas (papeterie), de Labeyrie à Saint Geours de Maremne (agroalimentaire), et de toutes les industries des Landes, subissent de plein fouet la logique destructrice du capital : les industries ont besoin de moins en moins de main d'œuvre pour produire la même chose. Dans une économie socialiste, cela serait plutôt une bonne nouvelle. Mais nous sommes dans une économie capitaliste dont l'objectif n'est pas de satisfaire des besoins mais de produire du profit. La part de l'industrie dans la production en France est passée de 30% en 1950 à moins de 10 % en 2025. La France n'est plus en mesure de produire les biens industriels stratégiques qui nous permettent d'être autonomes. Les groupes industriels ont fui car la classe ouvrière française est une des plus organisée et combative du monde. Ils ont fui car ils n'ont pas de patrie. Dans nos Landes, le paysage industriel subit la loi du profit à tout prix: course à l'automatisation, suppressions d'emplois, blocage des salaires, surproduction planifiée, désorganisation stratégique, démantèlements. Face à ces dérives, la défense de nos industries et le maintien de nos outils de production sur nos territoires constituent un combat vital pour TOUS et TOUTES.

■ La CGT Santé des Landes alerte et résiste

L'Agence Régionale de Santé (ARS) des Landes si prompt à retoquer les budgets des hôpitaux persiste et signe dans son absence à garantir la santé publique en matière de psychiatrie. 20% des lits montois sont fermés, plus de 50% des psychiatres manquent. Même chose du côté de l'ARS Nouvelle Aquitaine. La promesse d'un chèque de 32 millions d'euros pour la reconstruction du site d'hospitalisation montois est en suspend depuis ... plus de deux ans et demi ! La CGT résiste avec les personnels !



Pas de trêve, la lutte des classes continue !



■ Avec les AESH contre le ministre

Au sein de l'Éducation Nationale, les accompagnant.es d'élèves en situation de handicap (AESH) sont le 2e métier en nombre d'agent.e.s après celui des enseignant.e.s. Près de 150 000 AESH dont 93% de femmes. En charge d'élèves de la maternelle au BTS, ce métier s'exerce sans formation qualifiante, sans statut, sans revalorisation salariale, sans reconnaissance du métier. En cette fin d'année scolaire, le ministre n'augmente pas leur salaire mais leur exploitation. Leur zone géographique d'intervention est étendue de 20 km sans prise en charge des frais. Les AESH ont 15 jours pour signer cette nouvelle disposition !

En cas de refus : licenciement ! La CGT Educ'action et l'UD CGT 40 ont manifesté le 9 juin à Mont de Marsan. Manifestation 1er juillet à Bordeaux devant le Rectorat.

■ Caravane estivale CGT 40

Pendant que les patrons comptent leurs profits, l'Union Départementale CGT 40 reste sur le pont. L'été sera combatif, sur les routes du Tour de France comme aux côtés des saisonniers, avant une rentrée syndicale offensive. **Le 10 juillet: Tour de France à Mont-de-Marsan**, la CGT portera les revendications du monde du travail. **La caravane des saisonniers** sillonnera le département pour aller à la rencontre des travailleuses et travailleurs saisonniers, souvent précarisés et logés au rabais. « Pas de trêve pour la justice sociale : notre force, c'est notre présence sur le terrain 365 jours par an ! ». Cet été encore, la CGT 40 reste votre meilleur rempart. On ne lâche rien, rendez-vous le 10 juillet à Mont-de-Marsan !

■ Indexer les salaires sur l'inflation : urgence absolue ! ■

Au 1er juin 2026, le SMIC a augmenté automatiquement de 2,41 %. Selon les calculs de la CGT, près de 80% des branches professionnelles affichent désormais des minima conventionnels inférieurs au salaire minimum. Une proportion scandaleuse qui enferme des millions de travailleuses et de travailleurs dans la pauvreté. Dans le même temps, dans la fonction publique, faute de relèvement du salaire minimal (le point d'indice de rémunération n'a pas bougé depuis 25 ans), mécaniquement ce sont de plus en plus d'agent.es qui se retrouveront payé.es en dessous du SMIC. Concrètement, aujourd'hui, entrer dans la fonction publique, c'est être condamné à des années de stagnation salariale !

Et pourtant pour l'ensemble des travailleurs, l'équation est simple mais le patronat, comme le gouvernement, ne veut pas l'entendre : quand les prix grimpent, les salaires doivent suivre ! Le gouvernement enferme des millions de travailleurs dans la pauvreté. Sous l'effet des coûts de l'énergie, l'inflation a dépassé les 2 % en avril. Face à cette hausse des prix, seul le SMIC est légalement indexé. Pour tous les autres salaires, c'est le point mort. En maintenant des grilles salariales en dessous du SMIC, les employeurs et le gouvernement écrasent le pouvoir d'achat. Un.e salarié.e peut accumuler des années d'ancienneté ou monter en qualification, sa rémunération reste scotchée au salaire minimum. La CGT n'accepte pas

que le travail ne paie plus. Hausses de salaires immédiates, revalorisation des grilles conventionnelles : mobilisons-nous dans toutes les entreprises et dans la fonction publique pour arracher notre dû ! Refusons la précarité institutionnelle !

■ Lutte et victoire éclatante des coiffeur.se.s à Paris ! ■

Après 78 jours d'une grève héroïque à Paris, boulevard de Strasbourg, les coiffeuses, coiffeurs et barbiers sans-papiers ont arraché une victoire exemplaire contre l'exploitation. Soutenus par la CGT, les grévistes ont obtenu leurs premiers titres de séjour. L'affaire est portée au pénal, où la qualification de traite des êtres humains doit être retenue. La CGT exige des peines exemplaires contre ces employeurs mafieux qui profitent de la vulnérabilité des salariés.

Le courage et la solidarité ouvrière ont brisé la loi des patrons exploités !



Toutes et tous uni.es contre la précarité et le capitalisme !



■ Solidarité face au management tueur à La Poste ■

Après la tentative d'immolation par le feu d'un camarade, la CGT et SUD sonnent l'alarme face à la répression syndicale et au management brutal de la direction. La répression patronale est féroce. Sans compter les cadences infernales et les suppressions de tournées. La pression monte contre l'entreprise privatisée poursuivie au pénal pour harcèlement syndical (procès le 3 décembre) et mise en demeure par l'Inspection du travail suite au suicide d'un salarié en Essonne, reconnu comme accident professionnel.

■ Élections professionnelles ■

L'UD félicite les camarades de l'UDAF des Landes pour leur légitimité renforcée par un 3ème mandat consécutif le 4 juin ! Tous nos vœux de réussite vont aussi aux camarades de ROLPIN qui ont obtenu la majorité face à FO.

■ L'UD40 arme les militant.es ■

Après la réussite à Capbreton-Tyrosse de la formation sur le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP), l'UD CGT des Landes poursuit son offensive.

A l'automne, formations « Participer à la vie de la CGT », « Syndicalisme retraité », « Rédiger un tract », « Lutte Contre les idées d'extrême droite », « CSE – Santé Sécurité » : des places sont encore disponibles, contacter rapidement ud40@cgt.fr

L'UD 40 met le paquet pour outiller et enrichir le syndicalisme landais sur tout le territoire. « Un.e militant.e. formé.e., c'est une section syndicale armée et un patron qui recule ! ».

■ La minute juridique : Droit aux congés payés

Droits Libertés et Actions Juridiques

■ La période estivale approche et chacun aspire à un repos légitime. Quels sont nos droits en matière de congés payés. **Ces jours de liberté et de déconnexion ne sont pas un cadeau du patronat, mais le fruit de luttes syndicales acharnées.** Rien ne nous a jamais été donné.



■ Aujourd'hui, un socle légal protège chaque travailleur (CDI, CDD, intérim - temps plein, temps partiel). Chaque mois de travail effectif ouvre droit à 2,5 jours ouvrables de congés (soit 30 jours ouvrables ou 25 jours ouvrés pour une année complète de travail). La période de référence légale s'étend généralement du 1er juin au 31 mai. Vos congés acquis doivent être pris ! **L'employeur a l'obligation légale de vous mettre en mesure de les poser.** S'il refuse ou rend la prise de congés impossible, il commet une faute professionnelle grave.

■ Suite à une longue bataille juridique, les arrêts maladie ouvrent droit à des congés payés. Cependant, le gouvernement et le patronat ont réussi à introduire un double standard intolérable :

- dans le cas d'une **maladie professionnelle ou accident du travail**, vous continuez à cumuler 2,5 jours par mois (30 jours par an max), sans limite de durée.
- dans le cas d'une maladie **non professionnelle**, la loi limite l'acquisition à 2 jours par mois (soit 24 jours par an max, au lieu des 30 réglementaires).

■ Cette distinction est une discrimination face à la maladie ! **Un travailleur malade reste un travailleur, et son corps a tout autant besoin de repos.**

Face à l'explosion du burn-out, à l'augmentation de la productivité dans les entreprises, à l'allongement de l'âge de départ à la retraite, la CGT revendique les 6 semaines de congés payés !

Ne restez pas isolé-e ! Si votre employeur chipote sur votre compte de congés, s'il tente d'imposer des dates de fermeture sans respecter les délais de prévenance (2 mois pour la période, 1 mois pour l'ordre des départs), ou s'il refuse de reporter vos congés après un arrêt maladie, contactez immédiatement vos délégués CGT.

Le temps de vivre doit l'emporter sur le temps de produire. Syndiquez-vous, défendez vos droits !

■ Elections professionnelle de la Fonction Publique 3-10 déc 2026

Plus de 5,8 millions d'agent.es de la fonction publique seront appelé.es à voter cette fin d'année 2026. Lors du dernier scrutin, elles et ils avaient montré leur confiance en la CGT, faisant d'elle la première organisation syndicale de la fonction publique avec 20,8 % des suffrages. Santé, éducation, justice, culture, petite enfance, vieillesse, territoires,, transports... Les services publics sont le bien commun de toute la population, essentiels au bon fonctionnement de notre société. Les agent.es du service public sont présent.e.s au quotidien de chacun et tout le long de sa vie. La solidarité, la coordination de tous les syndicats des Landes est un gage de réussite et de résistance contre les cures d'austérité successives. Il en va aussi de nos moyens confédéraux. Unité, la lutte continue !

■ On vous parle du Congrès

Le 54eme Congrès des syndicats CGT s'est achevé le 5 juin dernier. À l'issue d'une semaine de débats, nos délégué.es ont adopté le rapport d'activité à 81%, adopté le document d'orientation à 74%, élu une nouvelle direction qui a désigné Sophie Binet comme Secrétaire Générale, et voté pour intégrer le cadre commun d'action contre les VSS à nos statuts.



Cette semaine aura également été ponctuée par de nombreuses interventions de camarades internationaux, afin de construire collectivement l'internationale ouvrière contre l'extrême-droite. On s'organise avec la CGT pour gagner des augmentations de salaires et améliorer nos conditions de travail ! Vive le 54eme congrès, vive la CGT ! (suite page 5)

■ Calendrier CGT

- **10 juillet** : Tour de France à Mont de Marsan
- **juillet / août** : Caravane CGT des saisonniers
- **16-18 septembre** : Formation *Participer* à Dax
- **21-22 septembre** : Formation *Syndicalisme retraité*



■ UD CGT 40

ud40@cgt.fr
05 58 06 50 70
cgt-landes.org



54^e Congrès Confédéral

La base décide, la CGT s'organise face au capital !

Le congrès est l'instance souveraine de décision de notre organisation. C'est le moment fort où les syndicats, les bases et les organisations interprofessionnelles prennent la parole pour s'exprimer et s'organiser.

C'est là que nous débattons de nos orientations pour l'avenir, de notre bilan d'activité et du bilan financier, afin de défendre nos conquises et en obtenir de nouveaux pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs. C'est aussi durant ce moment de débats passionnés et de questionnements que nous pouvons amender nos statuts - qui sont nos règles communes pour être organisés et forts face au patronat.

Enfin, le congrès élit la Commission Exécutive Confédérale (CEC), qui élira à son tour le Bureau et le ou la Secrétaire Général(e) de la CGT. Ce sont les syndiqués qui décident.

Du débat d'orientation au vote des résolutions, le cheminement du congrès s'articule autour de décisions stratégiques qui engagent l'avenir de notre outil de combat. C'est durant ces débats passionnés que nous défendons nos acquis et en conquérons de nouveaux pour l'ensemble des travailleuses et travailleur

Solidarité internationale, Paix et antifascisme

La CGT ne dissocie jamais les luttes sociales de la lutte pour la paix. Le congrès a été marqué par l'intervention poignante de l'ambassadrice de Palestine, Hala Abou Hassira, sur la situation à Gaza, suivie du vote d'une motion de solidarité totale avec le peuple palestinien et pour son droit au retour. La paix, principe fondamental de la CGT, a été illustrée par un film de l'IHS, tandis que le meeting « L'internationale ouvrière contre l'extrême droite » a rappelé l'urgence d'unifier les travailleurs du monde entier contre la haine et la division.

Unité de combat : Les motions adoptées

Le document d'orientation, amendé par les bases, fixe désormais notre feuille de route. Parallèlement, le congrès a été une tribune pour les luttes à travers le vote de motions de soutien fortes :

- **Défense des services publics** : Dénonciation de la casse de la RATP et exigence d'arrêt de la libéralisation des transports.
- **Soutien aux luttes** : Victoire pour la verrerie Duralex, soutien aux personnels de l'EHPAD Vivalto, aux industries de l'audiovisuel/cinéma (SPIAC-CGT), et aux syndicats territoriaux de Paris.
- **Revendications** : Une CGT exigeante sur le droit au travail, la protection sociale et la défense de nos acquis.



130 ans après, la démocratie CGT toujours vivante

Réunis à Tours, là même où s'était tenu le 2ème congrès en 1896, les délégués ont fait vivre l'histoire de la démocratie ouvrière. Après la constitution des commissions, le congrès a validé le rapport d'activité et le rapport financier du précédent mandat. L'élection de la Commission Exécutive Confédérale a marqué la réélection de Sophie Binet à la tête de la CGT. Au cœur des débats, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) a été érigée en priorité avec l'adoption d'un dispositif dédié, confirmant que notre organisation doit être exemplaire. Le projet de cellule de gestion des conflits a, quant à lui, été rejeté par les syndicats, illustrant la souveraineté du congrès.

Du local à l'international, tout est lié : La délégation des Landes en action

La délégation des Landes a pleinement joué son rôle : porter la voix, les mandats et les votes des syndicats de notre département.

Ce congrès a mis en lumière une réalité : le capitalisme est un entre-soi mondialisé qui ne gagne du terrain que sur ce qu'il nous enlève (salaires, services publics, Sécurité Sociale). Que

ce soit aux États-Unis, en Israël ou ici, les décisions de guerre et de spéculation du capitalisme impactent notre quotidien. Face à cela, il nous a fallu réfléchir, dénoncer les mensonges patronaux et préparer la riposte. Que vous soyez cégétiste ou non, ce congrès démontre que nous sommes tous embarqués dans la même galère. Comprendre ces imbrications, c'est se donner les moyens de reprendre le pouvoir sur nos vies. La CGT est votre outil pour inverser ce rapport de force.

